RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité

SERVICES PUBLICS+

LA TRANSPARENCE SUR LES RÉSULTATS DE VOS SERVICES PUBLICS :

L'INSCRIPTION AU REGISTRE DES TRANSPORTS ROUTIERS

Mise à jour :1er OCTOBRE 2026 – DEAL Réunion

Durée moyenne* de traitement d'une demande à partir de son dépôt

88 jours

Part des demandes avec une 1ère réponse dans les 30 jours

46 %

Durée moyenne d'instruction d'une demande à partir du dossier complet

10 jours

**La durée moyenne entre le dépôt et la décision inclut les temps d'échanges incompressibles avec l'usager et les administrations partenaires.*

Dans le cadre du programme Action Publique 2022 visant à transformer en profondeur l'action publique de l'Etat, le gouvernement s'est fixé, parmi plusieurs objectifs prioritaires, celui d'améliorer la qualité du service rendu à l'usager. En ce sens, le pôle ministériel MTE-MCTRCT-Mer publie des indicateurs depuis 2019.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur resultats-services-publics.fr

Sources et méthode

Ces indicateurs portent sur les demandes dématérialisées d'autorisation d'exercer la profession de transporteur routier, effectuées en ligne sur le portail https://demarches.developpement-durable.gouv.fr/loc_fr/demarche/requestcategory/transport/
Les demandes prises en compte à la date de calcul des indicateurs sont celles réceptionnées par les services instructeurs via le portail sur les 12 derniers mois.
Pour rappel, les services instructeurs disposent d'un délai réglementaire de 3 mois, éventuellement prorogeable d'1 mois, pour se prononcer.